



PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Arrêté n° 2016-DDCS- 007 portant modification de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/DDCS/082 du 5 février 2015, modifié par l'arrêté n° 2015-DDCS-053 du 8 juin 2015, n° 2015-DDCS-064 du 11 août 2015, n° 2016-DDCS-002 fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique-Vendée en date du 18 janvier 2016 ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : La commission départementale consultative des gens du voyage relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est modifiée pour la représentation suivante :

**Représentants de la Mutualité Sociale Agricole, 1<sup>er</sup> alinéa :**

- Titulaire : Madame Odile CLAUTOUR
- Suppléant : Monsieur Gilles GIGAUD

Le reste sans changement.

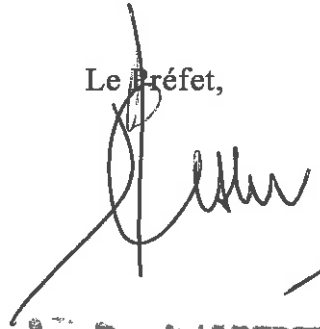
Article 2 – Les membres nouvellement nommés sont désignés pour la durée restante du mandat de six ans courant à compter du 5 février 2015, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 février 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 02 MARS 2016

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Benoît Albertini', written over a vertical line that serves as a separator between the title and the name.

Jean-Benoît ALBERTINI